

Autorisation de Publication

La presse sollicite régulièrement l'association pour réaliser des articles ou des reportages sur ses activités. D'autre part, l'association peut être amenée à avoir besoin d'images pour présenter ces animations dans ses programmes, brochures, site Internet...

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à utiliser les photographies et/ou les images qui auraient pu être prises lors des ateliers, manifestations...)

Je soussigné(e).....

autorise

n'autorise pas

L'atelier Régional du Bois Ludik' à utiliser, à des fins non commerciales, les photographies et les images où moi ou mon enfant figure.

A
le.....

Signature



Carré Rosengart - 16 quai Armez
22000 Saint-Brieuc
09.63.66.65.11 / 06.81.70.90.18

boisludik@orange.fr

Association Loi 1901 – SIRET N° 523 211 985 000 16
APE 9003 B



**FICHE D'INSCRIPTION
2014-2015**

Ateliers enfants
de création de jouets en Bois

Informations Participant

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

AGE : (*A partir de 7 ans*).....

Adresse complète :

Téléphone :

Email :



L'atelier

Venez vous initier aux techniques de création du jouet en Bois.
Conception, découpe, apprentissage des essences, cette activité favorise l'éveil des sens.
Tout le matériel est fourni par l'association : Scies à chantourner, perceuses, ponceuses, aspiration, bois...
De quoi réaliser de belles créations tout au long de l'année.

Choix du Stage*

Le Mercredi:

- 10h-12h
- 14h-16h
- 16h30-18h30

Le vendredi :

- 17h30-19h30

Le samedi:

- 10h-12h

* Créneau choisi, sous réserve de places disponibles

Tarifs enfant

- Au trimestre (soit 20h d'atelier).....90 €**
- A l'année (soit 60h d'atelier).....245 €**

+ adhésion obligatoire de 12 euros

(Ticket CAF et chèques vacances acceptés)

Pièces à Fournir

Joindre obligatoirement :

- Le bulletin d'inscription
- un règlement à l'ordre de :

Atelier Régional du Bois Ludik'

(possibilité d'un paiement échelonné. Toute inscription annuelle devra être réglée en début d'année, dans la cas contraire le tarif trimestriel sera appliqué)

A NOTER : *En cas d'annulation de votre part en cours d'année, sauf motif très important, l'association ne remboursera pas l'inscription. A noter également que les cours manqués ne sont pas rattrapables, et qu'une fois le créneau horaire choisi, il est définitif, sauf place disponible.*

Fait à,
le.....

Signature.